

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais-Brionnais

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-sept heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais-Brionnais, régulièrement convoqué, s'est réuni à Paray-le-Monial, sous la présidence de Jean-Marc NESME.

Séance du 22 juin 2023

Date de convocation : 04 mai 2023

Membres en exercice : 31 - Présents : 18 - Pouvoirs : 4 - Nombre de votants : 22

Délibération n°2023-36

Monsieur Arnaud DURIX est désigné secrétaire de séance

Présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME	
Titulaire	Suppléant
M. DAGUIN Cédric	M. LEDEY Claude
Mme GUEUGNEAU Edith	Mme GOURY Sylvie
M. LABROSSE Bernard x	M. GUILHEM Jean Marc
M. LOTTE Dominique	M. CHARLIER Franck
M. NIVOT Serge	Mme PERRAUDIN Edith
M. RAULO Jean Pierre	M. DESROCHES Philippe
M. ROUSSELET Georges	M. LACROIX Michel

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE	
Titulaire	Suppléant
M. BRUNET Cyrille x	M. DUCARRE Henri
Mme DUMOULIN Stéphanie x	M. GRISARD Bernard
M. DURIX Arnaud x	M. LUCARELLA Gilles
M. DADOLLE Guy x	Mme MARTELIN Cécile
M. LAVENIR Christian x	Mme MOREL Isabelle
M. PAPERIN Philippe x	M. VAIZAND Dominique

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR EN BRIONNAIS	
Titulaire	Suppléant
M. ANTARIEU François x (départ à 18h00)	Mme BARATHON Brigitte
M. CORDEIRO David x	Mme. ZANETTO Dominique
M. de BELIZAL François x	M. MATHIEU Georges

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCIGNY	
Titulaire	Suppléant
M. DUCARRE Jean-Claude	M. MOUILLAUD Marc
M. POMMIER Jean-Marc x	M. PERRUCAUD Patrick
M. PROST Denis x	Mme BAILLY Cathy

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS			
Titulaire		Suppléant	
M. ACCARY André		Mme MONDELIN Annie-France	
M. BEME David (arrivé à 17h10) x		Mme DUCROISSET Magali	
M. BERTHIER Pierre x		M. PERRIER Richard	
M. BORDAT Georges x		M. BERAUD Daniel	
M. COMTE Jacky		M. BOURDAIS Eric	x
M. GENET Fabien		M. THERVILLE Daniel	

Excusés : Jean-Claude DUCARRE, Cédric DAGUIN, Edith GUEUGNEAU, André ACCARY, Jacky COMTE, Fabien GENET, Gérald GORDAT, Marie-France MAUNY, Patrick PAGES,

Pouvoirs : Gérald GORDAT à Pierre BERTHIER, Cédric DAGUIN à Cyrille BRUNET, Marie-France MAUNY à Elisabeth PONSOT, Jean-Claude DUCARRE à Denis PROST

Absents : Dominique LOTTE, Serge NIVOT, Jean-Pierre RAULO, Georges ROUSSELET

Objet : Bilan de la concertation dans le cadre de la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Rapporteur : Jean-Marc NESME

Suite au comité syndical du PETR du Pays Charolais-Brionnais en date du 5 février 2021 venant conclure l'évaluation du SCoT, la modification n°1 du SCoT ainsi que la concertation préalable ont été lancés le 25 novembre 2021. Un bilan de cette concertation est dressé :

- La délibération du 25 novembre 2021 a permis de mettre à disposition du public l'ensemble des éléments du dossier de modification au siège du PETR ainsi que sur le site internet de ce dernier.
- L'information de la mise à disposition du dossier ainsi que la possibilité de faire d'observations, conservées par le PETR du Pays Charolais-Brionnais, ont été publiés dans les journaux d'annonces légales le 10 février 2022 dans le journal *La Renaissance* et le 11 février dans le *Journal de Saône-et-Loire*.
- De mars 2022 à janvier 2023, plusieurs réunions thématiques ont été organisées autour des paysages et de l'architecture, les énergies renouvelables et enfin le commerce et les mobilités. La commission urbanisme et des personnes extérieures étaient invitées à ces réunions. En janvier 2023, les membres de la commission urbanisme se sont rassemblés pour travailler le texte des prescriptions retenues. Les comptes rendus des réunions thématiques sont disponibles sur le site internet du Pays Charolais-Brionnais.

- De juin 2022 à janvier 2023, des réunions avec des techniciens et les personnes publiques associées (articles L.132-7, L.132-10 et -11 du code de l'urbanisme) ont eu lieu.
- Le 6 juillet 2022 s'est tenue la conférence des maires, permettant de faire le point sur les propositions découlant des réunions thématiques précédentes.
- Une réunion publique s'est tenue le 28 novembre 2022 afin d'informer les habitants des modifications que les élus souhaitent apporter au document ainsi que pour recueillir les observations des personnes présentes.
- Le dossier de modification a été envoyé aux Personnes Publiques Associées (PPA) au mois de juin, en même temps que l'évaluation environnementale à l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD). Les avis des PPA sont attendus pour début septembre.

Les modifications apportées au SCoT du Pays Charolais-Brionnais sont le fruit de discussions et de débats menés durant les commissions urbanisme, les bureaux du PETR du Pays Charolais-Brionnais, les comités techniques et les échanges avec les PPA. Les modifications apportées par ces acteurs sont comprises dans les thématiques suivantes : architecture et paysage, eau, mobilités et énergies renouvelables. En revanche, en ce qui concerne la thématique du commerce, ce sont les élus du bureau du PETR du Pays Charolais-Brionnais qui ont tranché et ont pris des dispositions qui divergent de ce qui était proposé par la commission urbanisme, le comité technique et les PPA ; les propositions étant considérées comme trop contraignantes pour le Pays Charolais-Brionnais.

La concertation a permis d'alimenter les débats et de prendre des décisions plus adaptées au Pays Charolais-Brionnais. L'enquête publique qui se déroulera en septembre et octobre 2023 offre à nouveau la possibilité aux habitants de porter leur voix pour que des ajustements soient faits pour un SCoT dont les règles sont le choix de tous. Le comité de décembre 2023 viendra approuver et clôturer définitivement les prescriptions. Le Pays se lancera par la suite dans la révision du SCoT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- **Approuve le bilan de la concertation** dans le cadre de la modification n°1 du SCoT, tel que présenté ci-dessus, et autorise le président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Jean-Marc NESME

